



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le

16 MAI 2023

ARRÊTÉ n° 2023-122

**RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY DU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE
DANSE POUR LES ÉPREUVES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PÉDAGOGIE »,
OPTION « DANSE JAZZ »**

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;

Vu les propositions de la directrice du Centre Artys'Tik ;

Sur la proposition du directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité d'enseignement « pédagogie », option « danse jazz », dont les épreuves sont organisées par le Centre Artys'tik d'Annecy, est composé comme suit :

- Monsieur Lhacen HAMED BEN BELLA, président du jury, représentant le directeur général de la création artistique ;
- Madame Séverine CURTET, titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ;
- Madame Édith RUMEAU, spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Les épreuves sont organisées par le Centre Artys'tik d'Annecy et se dérouleront les 1^{er} et 2 juillet 2023.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

0305 1AM 3 1

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par déléation,
la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Françoise NOARS